

Compte rendu de la séance du 3 mai 2017

Le 3 mai 2017 le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Joëlle Martin, Maire.

Membres présents : Martin Joëlle, Reynaud Michel, Forest Alain, Musy Isabel, Rivoire Sylvianne, Thomet Jean et Vagnon Hervé, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Marrel Frédéric et Diot Nathalie.

Membres absents non excusés : néant

Pouvoirs :

Frédéric Marrel donne un pouvoir à Michel Reynaud

Nathalie Diot donne un pouvoir à Isabelle Musy

Secrétaire de séance : Hervé Vagnon

Ordre du jour :

Avant de commencer la séance Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils acceptent de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour la régularisation de la Voie Communale N° 14

Délibération régularisation VC n° 14

Madame le Maire explique à l'assemblée que M. Gilbert Chevalier l'avait informée que la voie communale qui accède à sa propriété n'existait pas sur le cadastre.

Mme le Maire a donc recherché dans les archives l'historique de la VC n°14.

En novembre 2000 une enquête publique avait été réalisée pour le classement d'une voie publique après l'aliénation du chemin rural qui traversait la propriété Jargot pour accéder à la maison Chevalier.

Cette voie est la VC N°14. Son point de départ est la VC n° 2, sa longueur est de 230 m et elle est destinée à desservir la maison Chevalier située sur la parcelle B 319.

Un plan des parcelles avait été établi par le Cabinet de géomètres Peronnier (facture 00427 du 18/12/2000).

Suite à la réalisation d'un compromis de vente établi par Me Prunier il a été signalé à la municipalité que cette voie n'est pas répertoriée au cadastre.

Il convient donc de régulariser cette situation en faisant établir un acte notarié afin que cette voie soit répertoriée sur le plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner à Madame le Maire tous pouvoirs pour signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette situation.

Rénovation du sol de l'aire de jeux

Madame le Maire rappelle que le sol souple amortissant de l'aire de jeu devenant vétuste il a été décidé de le rénover.

Elle donne lecture des devis proposés par les entreprises :

- ▶ ARTEMIS propose deux devis avec variante :
 - Réalisation d'un sol souple sur la totalité de l'aire de jeux pour un montant de 8 784 € HT ;
 - réalisation d'un sol souple uniquement sur les zones d'impact des jeux et réalisation d'un stabilisé sur le reste de la zone pour un montant de 8 065 € HT ;

- ▶ Les Jardins du Buis propose deux devis avec variante :
 - avec dalle granulat en caoutchouc 43 mm pour un montant de 6 984 € HT ;
 - avec revêtement GRASS TO PLAY 20 mm pour un montant de 7704 € HT ;

- ▶ Jullian-Chevillon Gilles propose la mise en place de dalles amortissantes épaisseur 60 mm pour un montant de 5 033 € HT.
Après réflexion et comparaison le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Gilles Jullian-Chevillon.

Commission des Vals du Dauphiné

Les Elus ont participé aux premières réunions des commissions des Vals du Dauphiné.

Mme Joëlle Martin à la commission assainissement et risques d'inondation.

Mme Joëlle Martin présente le document : Profil économique d'une nouvelle intercommunalité.

M. Alain Forest à la commission petite enfance, jeunesse et services public

M. Jean Thomet à la commission tourisme, culture et sport : il informe que la séance de cinéma en plein la plus proche aura lieu à Pressins.

Questions diverses

Messieurs Forest et Vagnon informent que le SIVU du gymnase du Lycée Pravaz va lancer la programmation de la réfection des sols du gymnase.

A la demande de Mme Diot il est décidé, pour le prochain conseil de chercher des modèles de lave-vaisselle pour équiper la salle socio-culturelle.

Mme Le Maire demande à M. Thomet s'il dispose d'une carte permettant d'utiliser les bornes de parcours d'orientation installées sur la commune (Chemin du Lanet et vers l'Eglise). M. Thomet explique que le Conseil Départemental et la Maison du Tourisme n'ont pas encore fourni cette carte.

Mme Musy informe qu'une réunion de la commission du SICTOM s'est réunie à Saint Martin à propos de l'élimination des bio-déchets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

